

AFFAIRE N° 22

OBJET: Cession à la SHLMR d'un terrain communal de 3600m² environ, situé entre les immeubles CARICUBES et le RUISSEAU, en vue de la construction de logements collectifs par cette Société.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La Commune possède, au titre des délaissés du futur boulevard Sud, un terrain d'environ 3 600m² enclavé entre les immeubles CARICUBES et le RUISSEAU.

La SHLMR ayant manifesté l'intention d'acquérir ce terrain afin d'y construire un nouvel immeuble collectif à usage d'habitation, je vous demande votre avis sur la cession éventuelle de ce terrain à la SHLMR, au prix qui sera fixé par le Service des Domaines.

Je mets la question aux voix.

x

x

x

Le Maire lit l'avis des Commissions :
"AVIS FAVORABLE des Commissions pour une cession au prix des Domaines. Elles demandent toutefois que la SHLMR s'engage à assumer toutes les conséquences de l'implantation de ce bâtiment à cet endroit."

ADOPTE A L'UNANIMITE

M Denis le 14 Janvier 1982
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Signé: Didier CULIAUX
Pour copie certifiée - Comparée,
Le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
Signé: Martine Claude A. Parcau